

Référence : C.N.25.2017.TREATIES-XI.B.16.139 (Notification dépositaire)  
**Rediffusée (anglais seulement) le 30 janvier 2017**

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT N° 139. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES VOITURES PARTICULIÈRES EN CE QUI  
CONCERNE LE SYSTÈME D'ASSISTANCE AU FREINAGE D'URGENCE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 139 <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, aucune des Parties contractantes à l'Accord n'a notifié son désaccord au projet de règlement. Conformément au paragraphe 2 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est par conséquent considéré comme étant adopté en tant que Règlement n° 139 annexé à l'Accord. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes est le 22 janvier 2017.

Le 27 janvier 2017



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.509.2016.TREATIES-XI.B.16 du 22 juillet 2016 (Projet de règlement [n° 139]).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr).